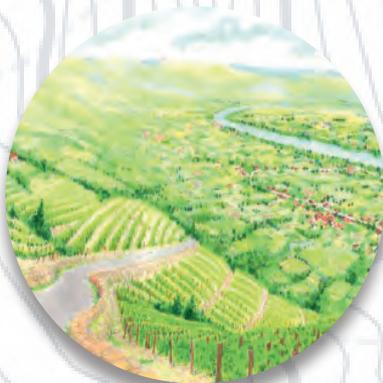
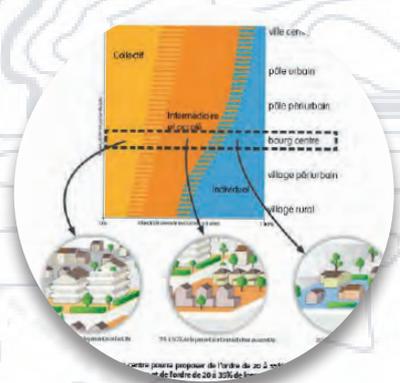
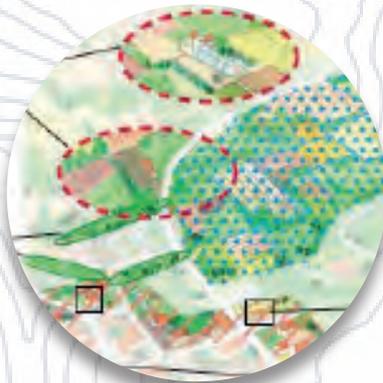
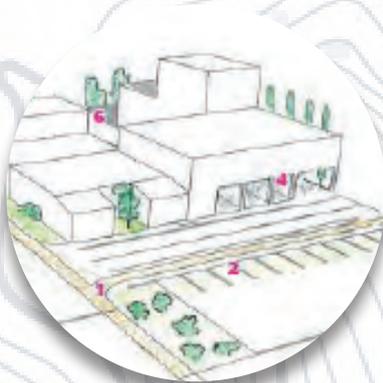


GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU GRAND ROVALTAIN DRÔME-ARDÈCHE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE - GRAND ROVALTAIN



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE

P. 4 **1. Une organisation politique opérationnelle**

- p.4 1.1 Les membres du syndicat mixte
- p.4 1.2 Composition et rôle du comité syndical
- p.4 1.3 Le bureau syndical
- p.6 1.4 Les commissions thématiques
- p.7 1.5 Le comité technique de suivi du SCoT

P.8 **2. Une équipe projet active**

P.9 **3. L'accompagnement et la mise en oeuvre du scot**

P. 11 **4. Les chantiers et travaux en cours**

- p.11 4.1 L'urbanisme
- p.14 4.2 L'environnement
- p.16 4.3 Les déplacements / La mobilité
- p.17 4.4 Le commerce
- p.17 4.5 Le conseil de développement du Grand Rovaltain
- p.19 4.6 Conventions et adhésions

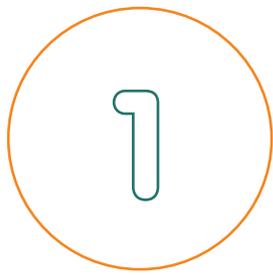
P. 20 **5. Communication**

- p.20 5.1 Le projet de site internet
- p.21 5.2 Quelques temps forts 2019

P. 22 **6. Le compte administratif**

P. 23 **7. Les réunions des instances décisionnelles du syndicat mixte**

- p.23 7.1 Le comité syndical
- p.25 7.2 Le bureau
- p.28 7.3 Les décisions relatives à l'urbanisme des communes



UNE ORGANISATION POLITIQUE OPÉRATIONNELLE

1.1 | Les membres du syndicat mixte

En 2019, le syndicat mixte compte 3 membres :

- Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo (54 communes),
- Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays-de-Saint-Felicien dite «Arche Agglo» (41 communes),
- Communauté de Communes Rhône Crussol (13 communes),

Ce sont ainsi 108 communes au total regroupant 310 000 habitants qui composent le Grand Rovaltain (population municipale au 1er janvier 2016).

1.2 | Composition et rôle du comité syndical

IL RÉUNIT 45 DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT.

Le comité syndical est présidé par Lionel BRARD. C'est l'instance décisionnelle et délibérative du syndicat, et un lieu de débat entre les collectivités à l'échelle de l'ensemble du territoire du Grand Rovaltain. A ce titre, il est saisi des grandes orientations du syndicat tant sur le plan administratif que politique sur lesquelles il se

prononce.

Il s'est réuni 4 fois au cours de l'année (cf. les dates et l'ordre du jour des réunions en partie 7).

1.3 | Le bureau syndical

IL RÉUNIT 17 MEMBRES ÉLUS PARMI LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

Installé par le Comité syndical du 8 mars 2017, le bureau du syndicat mixte, présidé par Lionel BRARD est composé de 17 membres représentant les trois EPCI du Grand Rovaltain. Il impulse et suit les chantiers et les actions du syndicat, il met en œuvre les décisions du Comité syndical. Ses réunions mensuelles permettent de préparer l'ordre du jour du comité syndical et de nommer les rapporteurs qui interviendront lors des séances. Il examine les travaux des Commissions thématiques.

Le Bureau est en outre l'instance qui se prononce après examen sur les projets de documents d'urbanisme (PLU/CC) par délégation du Comité Syndical.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des décisions prises en vertu de la délégation.

Le bureau s'est réuni 8 fois au cours de l'année (cf. l'ordre du jour des réunions en partie 7).

LE COMITÉ SYNDICAL



ANGELI
Xavier
Maire - Tain l'Hermitage



AVOUAC
Thierry
Maire - Charmes-sur-Rhône



BANDE
Pascal
Maire - Parnans



BARD
Vincent
Maire - St-Marcel-lès-Valence



BELLIER
François
Maire - Châteaudouble



BICHON-LARROQUE
Aurélie
Maire - Alixan



BONNET
Jean-Louis
Maire - Arthémonay



COULMONT
Hervé
Maire - Soyons



BRARD
Lionel
Valence



BRET
Michel
Maire - St-Romain-de-Lerps



BRUNET
Michel
Maire - Mercuroi-veaunes



CARDI
Jean-Pierre
Peyrins



CHANTEPY
Stéphane
Toulaud



CHAUMONT
Jean-Luc
Valence



CHAUVIN
Jean-Paul
Maire - St-Félicien



CHOVIN
Claude
Maire - Marches



CHOVIN
Sonia
Montvendre



DARD
Thierry
Maire - St-Barthélemy-le-Plain



DELOCHE
Georges
Maire - Peyrus



DUBAY
Jacques
Maire - St-Péry



GAUTHIER
Christian
Maire - Chatuzange-le-Goubet



GENTIAL
Dominique
Bourg-lès-Valence



GIRARD
Geneviève
Maire - Portes-lès-Valence



JAUBERT
Agnès
Châteauneuf-sur-Isère



JUNG
Anne
Valence



LABADENS
Philippe
Romans-sur-Isère



LAMBERT
Marie-Claude
Maire - Pont-de-l'Isère



LARUE
Fabrice
Maire - Clérieux



LUNEL
Gérard
Maire - St-Paul-lès-Romans



MOURIER
Marlène
Maire - Bourg-lès-Valence



PERTUSA
Pascal
Maire - Chabeuil



PONTON
Philippe
Maire - Alboussière



PRADELLE
Jacques
Chanos - Curson



PRELON
Patrick
Maire - Beaumont-lès-Valence



REVOL
Gérard
Châteaudouble



ROGER-DALBERT-BANCEL
Delphine
Tournon-sur-Rhône



ROLLAND
Christian
Bourg-de-Péage



ROSSI
Bénédicte
Cornas



ROUYEYROL
Roland
Etoile-sur-Rhône



SIEGEL
Patrick
Maire - Barcelonne



SOULIGNAC
Franck
Valence



THORAVAL
Marie-Hélène
Maire - Romans-sur-Isère



VALETTE
Jean-Paul
Margès



VALLON
Bernard
Maire - Montélier



VASSY
Jean-Louis
Val Herbasse

■ Président

■ Vice-président(e) et membre du bureau

Au 09/04/2019

1.4 | Les commissions thématiques

Des commissions thématiques ont été mises en place.

Elles sont dédiés aux thèmes suivants :

- Suivi des documents d'urbanisme
- Habitat, formes urbaines
- Développement économique et commerce
- Agriculture et consommation foncière
- Environnement et Eau
- Déplacements et Mobilités

L'activité de l'année 2019 s'est intégralement concentrée sur la commission thématique « Documents d'urbanisme » qui a été réunie dès le mois de janvier :

■ Commission « Documents d'urbanisme »

Son rôle est de préparer l'examen par le bureau des documents d'urbanisme. Les Plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une analyse technique qui est discutée en commission. Sur la base des conclusions de celle-ci, le bureau syndical rend un avis.

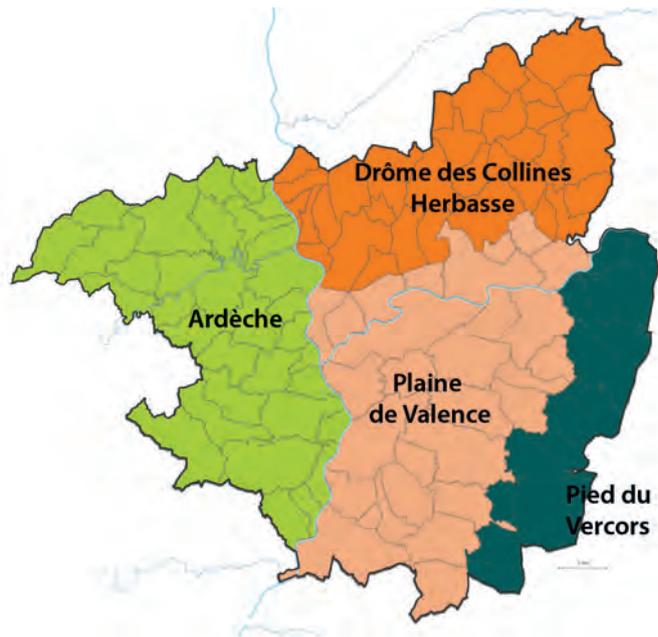
La commission est composée de deux membres du bureau représentant chaque EPCI dont le référent SCoT pour la CDPENAF. Les membres permanents de la commission sont ainsi :



M. Bret M. Larue M. Revol Mme. Rossi M. Pradelle M. Valette

Par ailleurs, des référents géographiques, choisis parmi les délégués syndicaux sont attachés aux secteurs suivants (cf. carte ci-après):

- Pied du Vercors
- Ardèche
- Drôme des Collines/Herbasse
- Plaine de Valence



Les référents locaux assistent à la commission lorsqu'un document d'urbanisme de leur secteur est étudié.

Cette commission s'est réunie **7** fois au cours de l'année 2019

- le 16 janvier,
- le 15 février,
- le 21 mars,
- le 16 mai,
- le 12 septembre,
- le 14 octobre,
- le 19 novembre,

Les travaux et propositions des commissions ont tous été rapportés au Bureau.

1.5 ■ Le comité technique du suivi du SCoT

Constitué par les directeurs généraux (ou leurs représentants) des EPCI du syndicat mixte et ouvert aux représentants techniques de la région AURA, des CD 07 et 26, il est dédié au suivi technique de la mise en oeuvre du Schéma de Cohérence et à la coordination des collectivités et de leurs partenaires. Les représentants des services de l'Etat (DDT) y sont régulièrement invités.

Cette instance permet la transmission des informations relatives à l'actualité du SCoT et à l'avancement de ses travaux. En tant que de besoin, le comité technique peut inviter à ses réunions des intervenants pour apporter un éclairage spécifique sur une thématique.

Le Comité technique s'est réuni une fois le 5 février.

2

UNE ÉQUIPE PROJET ACTIVE

Ressources humaines et bilan social

EFFECTIFS

6 AGENTS - jusqu'au 31 juillet puis 4 agents entre le 1er septembre et le 31 décembre 2019.

Un agent a été recruté en renfort à 10 % ETP à partir du 12 septembre pour effectuer les opérations de comptabilité.

- ➔ 1 directeur cadre A en CDI
- ➔ 1 assistante titulaire cadre B
- ➔ 3 contractuels cadre A
- ➔ ■ chargé de mission urbanisme - environnement
 - chargé de mission déplacements, SIG et observatoire
 - chargée de mission «contrat vert et bleu»

1 chargé de mission mis à disposition à 50% par la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo pour le conseil de développement

LES COMPÉTENCES MOBILISÉES :

- ➔ Planification urbaine, associant aménagement, développement et environnement
- ➔ Urbanisme réglementaire et opérationnel,
- ➔ Cartographie, infographie
- ➔ Compétences complémentaires : foncier, déplacements, habitat, développement économique, y compris agriculture, commerce et tourisme.

➔ Absences pour congés maladie : 8 jours - soit un taux d'absentéisme de 0,8 %

- 3 jours pour 1 agent, 5 jours pour 1 agent.

➔ Formation :

- 2 jours de formation pour deux agents sur l'urbanisme opérationnel
- 1/2 journée pour un agent sur les marchés publics;

- 2 jours pour 3 agents à la Fédération nationale des SCoT;
- 1 jour pour 2 agents sur la loi Elan et ces implications pour les SCoT



Olivier BAUDY
Directeur



Delphine BILAND
Assistante
jusqu'en septembre 2019



Aurélie BONAFOS
Chargée de mission
Contrat Vert et Bleu



Marc DUGUÉ
Chargé de mission
jusqu'en juillet 2019



Julien FABRE
Chargé de mission



Frédéric MERLOZ
Conseil de
développement

3

L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MISE EN OEUVRE DU SCOT

La mise en oeuvre du SCoT

Approuvé en octobre 2016, le Schéma de Cohérence Territoriale est exécutoire depuis le 17 janvier 2017. Il s'impose, dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme (PLU/CC), aux PLH, PDU ainsi qu'à certaines opérations d'aménagement du territoire.



MISE EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SCOT



Vice-Présidents (référénts) délégués à l'animation et au suivi de la mise en œuvre du SCoT : M. Fabrice LARUE secteurs Valentinois ; Pays de Romans ; Bourg-de-Péage ; Raye et M. Michel BRUNET secteur Hermitage-Tournonais ; Saint Félicien ; Rhône Crussol ; Herbasse.

L'accompagnement des communes par le syndicat mixte dans l'examen de la compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT est la clé de l'appropriation du SCoT et conforte la proximité du syndicat avec le territoire.

Le syndicat mixte a défini une méthodologie en trois axes pour accompagner les collectivités :

➔ Élaboration des Carnets du SCoT

Un classeur destiné à recueillir les différents carnets thématiques et les fiches outils qui s'y rattacheront a été réalisé et transmis aux communes et autres partenaires. Ce classeur accueille également la note sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT transmise en 2017 aux communes.

Cet ensemble produit par le syndicat formera une collection de documents d'appui à la mise en œuvre

du SCoT. Ce classeur évolutif est destiné à guider les collectivités dans l'analyse de la compatibilité de leur document au regard des orientations et objectifs du DOO, dans l'appropriation du SCoT et des outils de l'urbanisme. Il est disponible sur le site internet du syndicat mixte.

➔ Accompagnement des communes sur demande

Afin de répondre aux demandes et interrogations des collectivités, des rencontres avec les communes (élus et techniciens) ont été organisées par EPCI et de manière ciblée selon les types de documents : carte communale dans un premier temps et PLU par la suite.

Par ailleurs les communes sont rencontrées au cas par cas, à leur demande.

➔ Collaboration avec les acteurs du territoire

Afin d'assurer le meilleur suivi et la meilleure coordination avec les politiques sectorielles conduites sur le territoire, des réunions associent également les services concernés des EPCI : Urbanisme, Habitat, Développement économique, agriculture,

LES CARNETS DU SCOT

Le syndicat mixte a complété sa collection de document pour la mise en oeuvre du SCoT. Cette année c'est la production de fiches outils, produites en internes, qui viennent compléter la collection. Celles-ci ont été diffusées au cours de l'année et traitent des thématiques suivantes :

- Inscrire les grands projets d'infrastructures dans les documents d'urbanisme
- Connecter les voies cyclables entre les communes et les itinéraires urbains et ruraux
- Transports et mobilités dans les zones d'activités économiques et commerciales
- Améliorer la densité autour des arrêts de transports en communs efficaces
- Prendre en compte les nuisances liées aux transports et déplacements
- Parcs relais et aires de covoiturage
- Connectivité des voies de randonnées intra urbaines et rurales
- Localisation du développement urbain
- Répondre aux objectifs de densité de logements
- Traduire les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la production de logement
- Encourager la mixité des fonctions et des formes urbaines
- Assurer la protection et la valorisation du patrimoine bâti
- Assurer la protection et la valorisation du patrimoine paysager par des choix d'urbanisme
- Prendre en compte le climat et le confort climatique dans l'aménagement
- Prendre en compte la transition énergétique pour l'aménagement

Des nouvelles fiches en cours de réalisation viendront renforcer cet outil d'accompagnement à la mise en oeuvre dès le 1er trimestre 2020, pour un total de 25 fiches outils.

Le syndicat mixte a fait appel à un prestataire pour la réalisation d'illustrations. Elles permettent de souligner certains éléments des fiches outils par des exemples illustrés et permettent ainsi une approche plus pédagogique et sensible. La prestation se poursuit sur 2019.

Les carnets du SCoT et les fiches outils sont disponibles sur le site internet du Grand Rovaltain:

- www.grandrovaltain.fr/la-mise-en-oeuvre.html

- www.grandrovaltain.fr/les-publications.html



LES ILLUSTRATIONS ALIMENTENT
LES FICHES OUTILS

4

LES CHANTIERS EN COURS

4.1 | L'urbanisme



Membre du Bureau référent : Jean-Paul VALETTE délégué aux documents d'urbanisme

SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le Syndicat mixte du SCoT est très actif dans le suivi des documents d'urbanisme des communes de son périmètre :

- ➔ Au long des procédures en tant que personne publique associée ;
- ➔ En matière d'analyse des documents d'urbanisme au regard des orientations du SCoT ;

Au titre de l'article L132-11 du code de l'urbanisme, il peut être consulté lors la démarche d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme des communes de son périmètre. Les élus ont souhaité être consultés pour l'ensemble des procédures dont le Syndicat Mixte a connaissance. Lors de chaque notification, le syndicat mixte demande par courrier à être associé à la procédure.

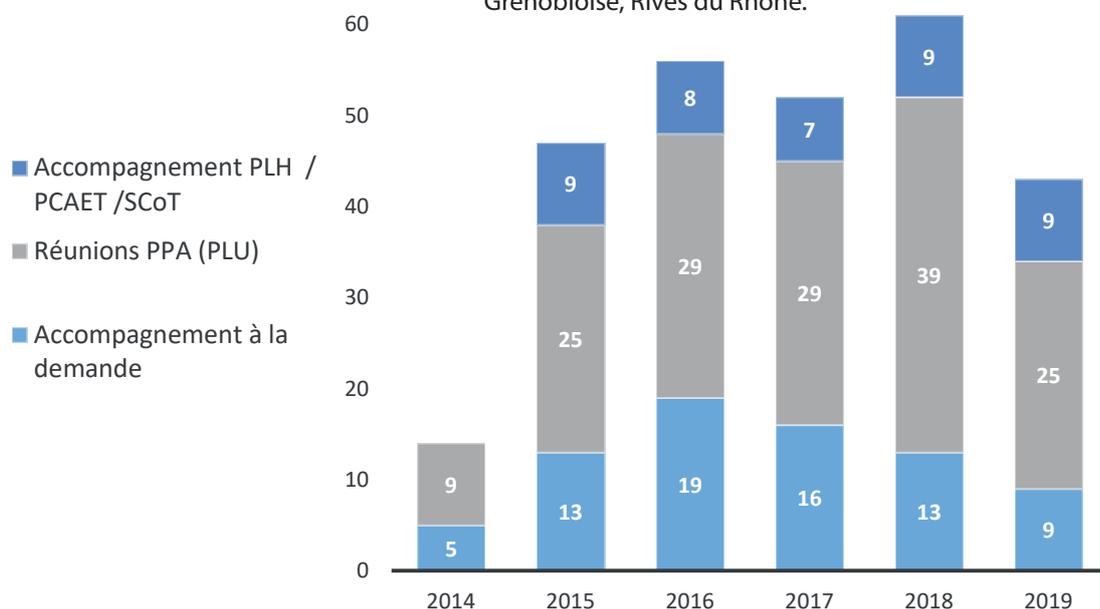
En 2019, l'apport du syndicat mixte du SCoT a consisté notamment en :

- l'accompagnement des communes au cours de l'évolution de leur document d'urbanisme comme personne publique associée lors de réunions d'échanges soit **25 réunions PPA** au cours de l'année reflet du maintien d'une intense activité relative à l'évolution des documents d'urbanisme sur le territoire ;

- un accompagnement à la demande des communes lors de réunions préalables au lancement de la procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme parfois à l'invitation des CAUE ou en réunions techniques sur des questionnements particuliers portant sur des éléments du DOO à traduire dans leur document d'urbanisme soit **9 rencontres** au cours de l'année ;

- un accompagnement des communautés d'agglomération et de la communauté de communes dans l'élaboration de leurs PCAET soit **5 réunions PPA**, comités de pilotage et réunions techniques au cours de l'année.

- Suivi des élaborations, révision des SCoT voisins, **4 réunions** : Vallée de la Drôme, Grande Région Urbaine Grenobloise, Rives du Rhône.



LES AVIS

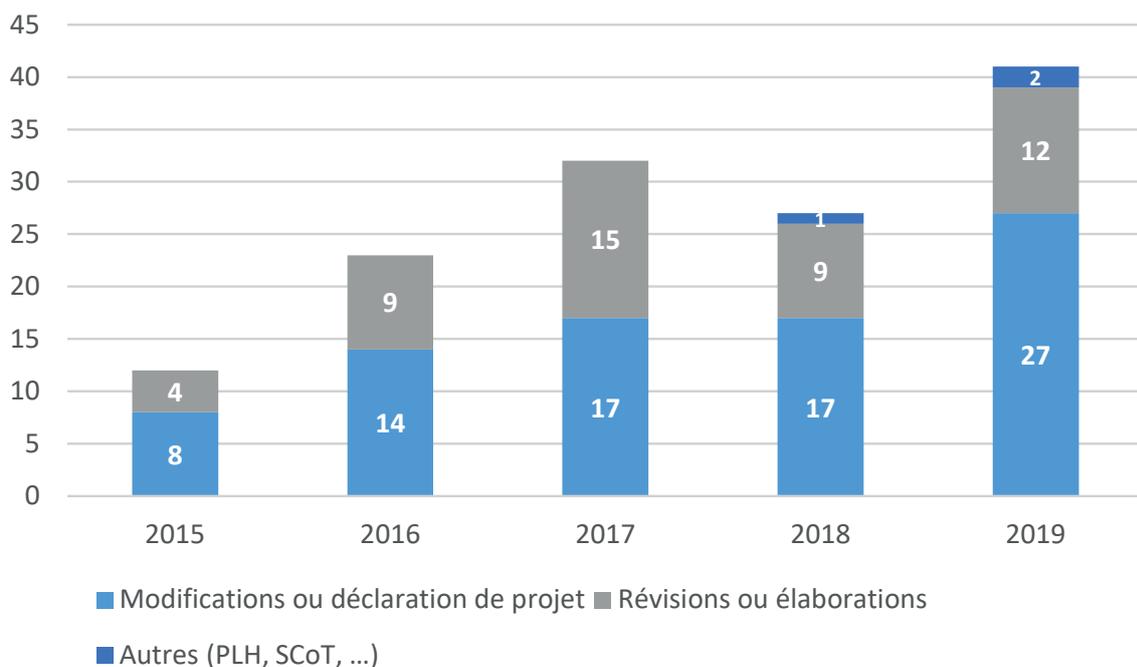
Analyse des documents d'urbanisme au regard du SCoT

Au cours de l'année 2019, le syndicat mixte a répondu à 40 sollicitations de communes, dont 11 hors territoire du SCoT. Parmi celles-ci le syndicat mixte s'est prononcé sur :

- 12 avis relatifs à l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme dont un hors SCoT ;
- 27 avis relatifs à des modifications, dont 4 déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU;
- 1 demande de dérogation au titre du L142-5 du C.U.
- 1 avis sur une révision du SCoT voisin.

Les projets sont examinés en commission sur la base d'une analyse technique puis les conclusions de la commission sont présentées en bureau syndical (voir cartographie p27) qui se prononce par délibération.

Pour les élaborations et/ou révision, les élus du bureau accordent une grande importance au dialogue avec les élus communaux. Ainsi, chaque commune est invitée à présenter son projet devant le bureau syndical, s'ensuit une discussion autour des remarques et demandes d'informations de la commission urbanisme. Ces remarques sont transmises à la commune en amont du bureau.



LE NOMBRE D'AVIS RENDUS AU TITRE DU SCOT
N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI ÉLEVÉ QU'EN 2019

LES PERMIS DE PLUS DE 5 000M² DE SURFACE DE PLANCHER

Les projets de plus de 5 000m² de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le SCoT. Le syndicat mixte accompagne les services d'autorisations du droit des sols des communes et EPCI, à leur demande, pour l'analyse de la comptabilité de ces projets avec le schéma.

En 2019, le syndicat a accompagné l'analyse de 4 demandes d'autorisations.

La commission urbanisme est informée des dossiers transmis au syndicat et des remarques éventuelles qui seront faites aux services instructeurs.

RECUEIL DES RÉSERVES, REMARQUES ET OBSERVATIONS DU SYNDICAT MIXTE SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME

Exemples d'extraits d'avis du bureau du syndicat mixte sur les élaborations, révisions ou modifications des documents d'urbanisme.

« Les objectifs de production de logements des OAP gagneraient à être formulés selon des fourchettes ou des seuils maximum/minimum de manière à garantir l'opérationnalité des projets à venir. »

« Afin de garantir la réalisation de logements participant à la mise en place d'un parcours résidentiel complet sur la commune, notamment à destination des seniors, la commune a la possibilité d'encadrer dans ses OAP la réalisation de logements abordables et de formes urbaines diversifiées et adaptées »

« Pour favoriser le commerce sur la centralité, l'opportunité de réduire les possibilités d'implantation des commerces de détail à certaines zones [...] pourrait être envisagée. »

« Nous attirons toutefois votre attention sur la proximité des nouveaux Espaces Boisés Classés avec le bâtiment situé en zone Ntd qui risque de complexifier toute intervention aux abords du site. Nous vous invitons à réinterroger la limite du secteur classé EBC aussi proche des installations existantes couvrant des espaces par ailleurs non boisés pour certains. »

« Le secteur du futur équipement structurera l'entrée de ville sud-ouest. A ce titre, l'OAP gagnerait à intégrer un traitement qualitatif ambitieux tant en termes de paysage que de traitement des liaisons piétons/cycles à créer. »

« Il est constaté l'effort réalisé par la commune pour l'atteinte de ses objectifs SRU, toutefois le paragraphe 4.4 du DOO du SCoT indique au sujet des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU : « la possibilité de réaliser davantage de logements [...] mais à enveloppe foncière équivalente » ; ainsi le règlement écrit de l'OAP [...] pourrait être précisé pour permettre l'atteinte d'une densité de l'ordre de 30 à 32 logements par hectare. »

« Toutefois, à titre d'observation, nous regrettons que les hauteurs maximales des bâtiments en zone Ui et particulièrement en zone Uib aient été réduites. A travers ses orientations et objectifs, le SCoT encourage la densification des zones d'activités notamment en favorisant la surélévation de bâtiments ou la réalisation de bâtiments d'activités de plusieurs niveaux. »

4.2 | L'environnement



Vice-présidents référents : Jean-Louis BONNET délégué à l'eau, la biodiversité et l'agriculture et Philippe LABADENS délégué aux patrimoines naturels et culturels et au tourisme.

LE CONTRAT VERT ET BLEU DU GRAND ROVALTAIN

Le syndicat a poursuivi l'animation et le pilotage de la mise en œuvre du Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain (CVB) pour sa 4e année (une chargée de mission dédiée à plein temps et un chargé de mission Urbanisme sur une partie de son plan de charge).

Pour rappel, le Contrat vert et bleu, initié par la Région, regroupe les actions du territoire en faveur des continuités écologiques. Il fait l'objet d'un partenariat avec la Région AURA, le FEDER, l'Agence de l'Eau RMC, le Département de la Drôme et le Département de l'Ardèche.



En 2019, le syndicat mixte du SCoT a poursuivi l'élaboration et la diffusion d'outils de communication et de sensibilisation sur les continuités écologiques à destination de nombreuses cibles, les porteurs d'actions du Contrat, les élus du territoire, le grand public...

■ Création et diffusion d'une brochure intitulée « Agir en faveur des continuités écologiques – Livret des principaux leviers d'actions à destination des communes du Grand Rovaltain », composée de 5 fiches pratiques (Urbanisme et Trame verte et bleue, La gestion et l'entretien des espaces publics, La gestion et l'entretien des milieux naturels, La gestion alternative des eaux pluviales, Pédagogie et sensibilisation à la Trame verte et bleue), cette brochure a pour but d'être efficace et rapide à assimiler.

Pour aller vers une réflexion plus poussée, des liens ont été insérés vers des outils spécifiques, ainsi que vers des partenaires ressources.

Cette brochure a été diffusée à toutes les communes du Grand Rovaltain et aux porteurs d'actions du Contrat, accompagnée des fiches de sensibilisation du SM SCoT sur les zones humides.



■ Poursuite de la valorisation de la carte interactive des actions du CVB élaborée en 2018, disponible sur le site internet du syndicat.

■ Organisation d'un événement de communication pour la Fête de la Nature 2019, le dernier week-end de mai, au Parc de Lorient à Montélerger, avec le Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, et en partenariat avec le Département de la Drôme (5 500 visiteurs sur le week-end) :

- Point Info. « Que se trame-t-il sur le Grand Rovaltain ? »
- Deux jeux interactifs pour un large public (des maternelles jusqu'aux adultes) : plus de 250 participants sur le week-end



- Organisation d'une visite-terrain des réalisations du CVB du Grand Rovaltain en novembre 2019 à destination des élus du territoire (mobilisation d'une dizaine d'élus) : circuit de visite de trois sites (Arche aggro, LPO AURA, Fédération de Chasse 26)



D'autre part, les actions portées par le syndicat mixte du SCoT dans le cadre du CVB se sont poursuivies en 2019 :

- L'Observatoire de la santé des sols du Grand Rovaltain ROVALTERRATM a finalisé une deuxième session d'analyse des sols à l'automne 2019, suite aux campagnes de prélèvement de sols effectuées durant l'année scolaire 2018-2019 par les étudiants des lycées du Valentin (Bourg lès Valence) et Terre d'Horizon (Romans sur Isère). ROVALTERRATM a également été présenté lors du Salon Tech'n'Bio en septembre 2019, grand événement agricole international des techniques Bio et alternatives, organisé par la Chambre d'agriculture de la Drôme.

- L'action du syndicat consistant à accompagner les collectivités pour l'intégration de la Trame verte et bleue dans les Documents d'Urbanisme (en partenariat avec le CEN RA) s'est poursuivie avec l'appui à plusieurs communes en 2019.

Un groupe de travail restreint Urbanisme et TVB s'est réuni avec les CAUE 07 et 26 afin d'échanger sur les transversalités possibles.

L'élaboration d'une fiche méthodologique sur le coefficient de biotope surfacique a été initiée.

Enfin, l'animation du contrat s'est poursuivie en 2019 :

- Pilotage de plusieurs groupes de travail techniques : groupe de travail Trame bleue, avec une visite terrain des réalisations de Valence Romans aggro, groupe de travail Trame verte et bleue et Urbanisme, GT Communication et GT Indicateurs d'évaluation du CVB du Grand Rovaltain

- Organisation du Comité de pilotage 2019 en Décembre : bilan 2019 et perspectives, point informations par les partenaires financiers du contrat. 18 participants

- Appui régulier aux porteurs d'actions sur les phases de demandes de subventions, participation à des comités techniques d'actions du CVB

LE SUIVI ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES EN COURS ET AUX SCHÉMAS EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE

Le syndicat mixte est associé, tant par la participation des élus que des techniciens, à l'élaboration et au suivi des études / plan / schéma mis en oeuvre sur le territoire. Il participe ainsi à l'appropriation puis la mise en oeuvre des orientations et objectifs du SCoT.

- SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence
- Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Conseil Départemental de la Drôme
- l'Agenda 21 de la ville de Valence



4.3 | Les Déplacements / La Mobilité



Vice-président référent : Michel BRET délégué aux mobilités

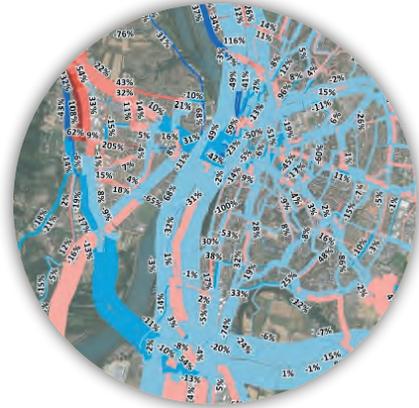
ÉTUDE SES VARIANTES DU TRACÉ DE LA DÉVIATION DE SAINT-PÉRAY/CORNAS ET DE LEUR RACCORDEMENT AU FUTUR FRANCHISSEMENT DU RHÔNE

Le Syndicat mixte du SCoT a poursuivi en 2019 ses travaux sur la problématique des franchissements du Rhône et de l'Isère avec un focus cette année sur les incidences potentielles du franchissement du Rhône sur les projets en cours dans la plaine de Saint-Péray/Cornas. Ainsi le syndicat a conduit une étude en délégation de maîtrise d'ouvrage en partenariat avec la communauté de communes Rhône Cursol et le Département de l'Ardèche et l'assistance d'un bureau d'étude spécialisé. Cette étude a consisté à réaliser une modélisation de trafic d'hypothèses d'itinéraires de contournement de Saint-Péray/Cornas avec l'incidence du projet de franchissement du Rhône par le barrage CNR. La modélisation a été complétée par une analyse multicritères pour mesurer les impacts des hypothèses.

3 comités de pilotages ont eu lieu les :

- 2 juillet 2019
- 11 octobre 2019
- 28 novembre 2019

Le syndicat mixte a également accompagné l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment ceux concernés par des hypothèses de franchissements futurs, en les incitant à les prendre en compte dans leurs documents d'urbanisme en veillant à la prise en compte de ces dernières.



LE SUIVI ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES EN COURS ET AUX SCHÉMAS EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE

Le syndicat mixte est associé, tant par la participation des élus que des techniciens, à l'élaboration et au suivi des études / plan / schéma mis en oeuvre sur le territoire. Il participe ainsi à l'appropriation puis la mise en oeuvre des orientations et objectifs du SCoT.

- ➡ Suivi de la mise en oeuvre du Plan de Déplacement Urbain de Valence Romans Déplacements ;
- ➡ Projet d'aménagement du carrefour des Couleures
- ➡ Projet d'échangeur de Montélier
- ➡ Etude Allobroges RD532 ;
- ➡ Projet de noeud ferroviaire lyonnais : Participation à l'élaboration de la contribution du Réseau des villes centres et agglomération Auvergne Rhône-Alpes

4.4 | Le Commerce

SCHÉMA DIRECTEUR D'URBANISME COMMERCIAL

En 2018, à la demande de la CA Valence Romans Agglo et en accord avec la CC Rhône Crussol et Arche Agglo, le syndicat s'était vu confier l'animation et le portage d'une démarche d'élaboration d'un schéma directeur d'urbanisme commercial à l'échelle du Grand Rovaltain. Un comité dédié, piloté par le SM SCoT et réunissant des représentants des trois EPCI s'est réuni à deux reprises. Dans ce cadre, les contributions des trois EPCI sur leurs attentes vis-à-vis d'un tel schéma ont été produites et débattues. Un projet de cahier des charges pour une mission d'assistance à l'élaboration du Schéma directeur

d'urbanisme commercial du Grand Rovaltain a été établi en concertation entre les partenaires. Toutefois, à la fin du premier semestre, afin de s'assurer de l'implication complète dans la démarche des chacun des trois EPCI, nécessaire dans une telle approche fédérative à l'échelle du territoire et compte tenu du calendrier, il a été convenu de mettre la démarche en suspens. La démarche pourra être réactivée lors du prochain mandat, en particulier dans la cadre du bilan des 6 ans de mise en œuvre du SCoT.

4.5 | Le Conseil de Développement du Grand Rovaltain

Valence Romans Agglo et la Communauté de Communes Rhône Crussol se sont engagées dans la création d'un Conseil de Développement, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015. Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Force de proposition, le Conseil de développement peut également s'autosaisir de tout sujet en lien avec le territoire.

Dans un souci de mutualisation des moyens et pour œuvrer à l'échelle d'un bassin de vie et de développement, les 3 intercommunalités ont choisi de mettre en place ce Conseil de développement (Codev) à l'échelle du Grand Rovaltain. Aussi, par convention, le Codev commun à ces 3 intercommunalités contiguës est porté par le Syndicat Mixte du Scot du Grand Rovaltain depuis le 1er janvier 2018



Cette instance consultative, compte 88 membres bénévoles issus d'organismes représentatifs du Grand Rovaltain dans les domaines de l'économie, du social, de la culture, du sport, de la santé, de l'éducation, de l'environnement ainsi que de personnalités qualifiées retenues par les intercommunalités pour leurs expériences sur le territoire.

LES PROJETS D'AUTOSAINISME ET DE SAISINE

Après concertation avec l'ensemble des membres du Codev et consultation des élus des 3 intercommunalités et du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain en fin d'année 2018, un programme de travail a été établi pour l'année 2019 avec une proposition de **7 ateliers thématiques** en lien avec les principaux enjeux et problématiques prégnantes du territoire. Six sujets d'autosaisines ont produit des rapports en 2019 :

- l'attractivité du territoire pour les 18 – 35 ans (rapporteur Nicole Sgro) ;
- l'anticipation des grands changements à venir du territoire : focus sur la problématique de la mobilité des salariés (rapporteur Jeanine Doppel) ;
- la transition agricole et alimentaire sur le territoire : l'approvisionnement local de la restauration collective (rapporteur Christophe Pelletier) ;
- le bien vivre dans le Grand Rovaltain (rapporteur David Toumani) ;

- l'innovation ouverte (rapporteur Etienne Dureau) ;
- l'accompagnement de la vie associative (rapporteur Claire Lavayssière).

Ces rapports ont été adoptés en Assemblée plénière le 2 décembre 2019.

La Communauté d'Agglomération d'ARCHE Agglo a saisi le 9 mai le Conseil de Développement, formation territoriale d'ARCHE Agglo sur son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont l'élaboration a débuté en 2019. Les membres du Conseil de développement, formation territoriale d'ARCHE Agglo ont été informés de la saisine puis ils ont été invités aux ateliers de co-construction du PCAET en novembre 2019. Un temps d'échange a été spécifiquement organisé avec les membres du Conseil de développement et représentants d'association d'ARCHE Agglo le 11 décembre 2019. La formation territoriale produira avis sur les fiches actions du PCAET, après l'arrêt du projet au premier trimestre 2020.

BILAN DE L'ANIMATION 2020

➡ Trois assemblées plénières se sont déroulées les 30 janvier, 13 mai et 2 décembre.

- L'assemblée plénière du 30 janvier a permis le démarrage des ateliers.
- Lors de l'assemblée plénière du 13 mai, le rapport d'activité 2018 du Conseil de développement a été validé puis les membres ont travaillé en configuration atelier.
- Six rapports ont été validés lors l'assemblée plénière du 2 décembre.

➡ Le Bureau s'est réuni 8 fois en 2019 (14 janvier, 11 février, 11 mars, 8 avril, 17 juin et 9 septembre, 14 octobre et 18 novembre).

➡ Réalisation des ateliers

- L'attractivité du territoire pour les 18 – 35 ans : rencontres de l'atelier le 30 janvier, le 27 mars, le 13 mai, 17 juin et le 30 septembre et conduite des actions suivantes :

- Comparaison du territoire avec des villes moyennes attractives (La Rochelle, Vannes, Chambéry)
- Points forts et points faibles sur la base d'études
- Enquête auprès de jeunes actifs (336 réponses) et analyse de l'enquête auprès des étudiants de Drôme-Ardèche (ADUDA)

■ Faire connaître et impulser l'innovation ouverte : rencontres de l'atelier le 30 janvier et 13 mai et rencontre avec des acteurs de la filière hydrogène du territoire le 20 septembre.

■ Bien vivre sur le Grand Rovaltain : rencontres de l'atelier le 30 janvier, 21 février, 28 mars, 18 avril, 13 mai, 25 juin, 22 juillet, 24 septembre, 21 octobre et 5 novembre et conduite des actions suivantes.

- Réalisation d'un questionnaire en ligne invitant les communes à exprimer leurs besoins, difficultés et/ou expériences à partager sur les thématiques de santé et de « Bien vivre».
- Travail en atelier sur les thèmes suivants :
 - > difficultés d'accès aux soins (attractivité des professionnels de santé),
 - > comment favoriser l'autonomie et le maintien à domicile,
 - > prévention par les Activités Physiques Adaptées (APA).
- Organisation d'une rencontre sur l'habitat inclusif (initialement programmée le 14 novembre 2020 reportée le 13 février 2020 pour des raisons climatiques)

■ Anticiper les grands changements à venir du territoire ; focus sur la mobilité : rencontres de l'atelier le 30 janvier et 13 mai.

Les deux référents de l'atelier ont rencontré Autorités Organisatrices de la mobilité (Arche Agglo le 30 avril, Valence Romans Déplacement le 8 octobre). Ils ont suivi et fait retour d'expérience de l'étude pilote sur le site de Lautagne (Valence).

■ La transition agricole et alimentaire sur le territoire : rencontres de l'atelier le 30 janvier, 13 mai et 23 octobre. Le rapporteur de l'atelier a réalisé des entretiens auprès d'acteurs du territoire (Valence Romans Agglo le 6/03, avec ARCHE Agglo le 19/03 et

le Conseil Départemental de la Drôme le 11/04) et a suivi la démarche Aferres de Valence Romans Agglo.

- Une recherche documentaire, un recensement des réflexions, projets et des outils de transformation et des besoins potentiels liés aux objectifs de la loi Egalim ont été effectués.

■ L'accompagnement est un enjeu pour la vie associative : rencontres d'acteurs associatifs et de collectivités sur leurs problématiques d'accompagnement de la vie associative : 9 rencontres entre juillet et octobre (INITIACTIVE, Drôme Profession Sport, France Bénévolat, UDAF, Ville de Valence, DDJS26, le Caus'Toujours, Ville de Tain).



RENCONTRE AVEC LES EPCI

➡ Le Président d'ARCHE Agglo a été rencontré par le Président du Conseil de développement et la Présidente de la formation territoriale le 14 janvier sur les projets d'autosaisines du Conseil de développement

➡ Une délégation du Codev est intervenue en Bureau le 23 mai et en conseil communautaire le 28 novembre de Valence Romans Agglo pour la présentation du rapport d'activité

➡ Gilles Saroul, Président de la formation territoriale de Valence Romans Agglo a rencontré le 18 décembre le Président, les Vice-Présidents et Conseillers délégués de Valence Romans Agglo pour leur présenter et échanger sur les préconisations issues des rapports validés en Assemblée plénière du 2 décembre 2019.

4.6 | Conventions et Adhésions

CONVENTIONS

Le Syndicat mixte a renouvelé sa **convention de mutualisation** avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo portant sur :

- ➡ Assistance à l'élaboration, à la préparation et l'édition du budget, des décisions modificatives et des budgets supplémentaires,
- ➡ Conseil et formation de tout agent du syndicat du SCoT en matière d'utilisation du logiciel Finances,
- ➡ Élaboration et édition des fiches de paies des agents et d'indemnités des élus,
- ➡ Appui juridique et conseil en matière de ressources humaines,
- ➡ Portage administratif du Conseil de développement du Grand Rovaltain regroupant Arche Agglo, la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et la communauté de communes Rhône Crussol par le syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme Ardèche.



ADHÉSIONS

Le syndicat mixte est membre des associations suivantes ce qui lui permet de bénéficier d'une représentation nationale et de réseaux d'experts En particulier, cette année, la Fédération des SCoT a finalisé une étude «Les SCoT et l'aménagement commercial de demain» à laquelle le directeur du SCoT a contribué (membre du club technique de la Fédération). Par ailleurs, à travers la veille de la Fédération et les travaux du club technique, une analyse des mesures et réflexions autour de l'objectif «Zéro Artificialisation Nette» annoncé par le gouvernement a pu être conduite au fur et à mesure de leurs avancées. .

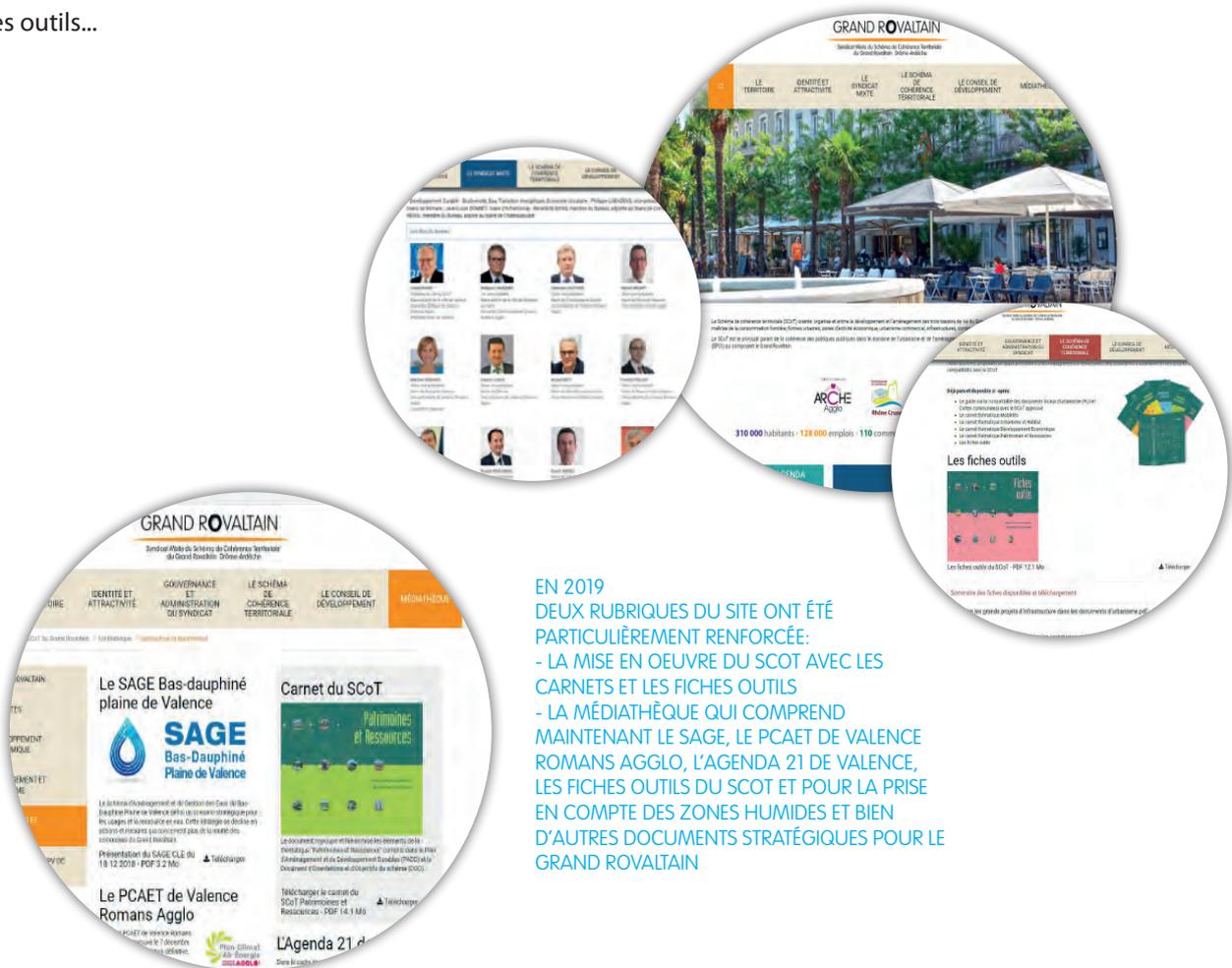
5.1 | Le site internet

Le site permet la mise en valeur du Grand Rovaltain et des principales missions du syndicat mixte : Schéma de Cohérence Territoriale, Contrat Vert et Bleu, Conseil de développement ... et également les études ou projets en cours et à venir. Le site comporte une médiathèque, véritable centre de ressources pour le territoire, qui est alimentée par les nouveaux plans, programmes ou schémas structurants pour notre territoire.

La mise en oeuvre du SCoT est à l'honneur sur le site puisque cette rubrique est régulièrement renforcée par les documents produits par le syndicat : carnets du SCoT, fiches outils...

L'ajout des documents de mise en oeuvre du SCoT, participe à la croissance de la fréquentation du site :

+ 11% de visiteurs pour plus de 3600 visites; avec en particulier +160% de pages vues pour «les documents exécutoires», +63% de pages vues pour le contrat vert et bleu et plus de 530 pages vues pour le conseil de développement du Grand Rovaltain.



EN 2019
DEUX RUBRIQUES DU SITE ONT ÉTÉ
PARTICULIÈREMENT RENFORCÉES :
- LA MISE EN OEUVRE DU SCOT AVEC LES
CARNETS ET LES FICHES OUTILS
- LA MÉDIATHÈQUE QUI COMPREND
MAINTENANT LE SAGE, LE PCAET DE VALENCE
ROMANS AGGLO, L'AGENDA 21 DE VALENCE,
LES FICHES OUTILS DU SCOT ET POUR LA PRISE
EN COMPTE DES ZONES HUMIDES ET BIEN
D'AUTRES DOCUMENTS STRATÉGIQUES POUR LE
GRAND ROVALTAIN

5.2 | Quelques temps forts 2019



MARS À JUIN
PRÉPARATION DE L'AVIS DU
SYNDICAT SUR LE PROJET DE
SRRADET



9 AVRIL
COMITÉ SYNDICAL À SAINT-PÉRAY



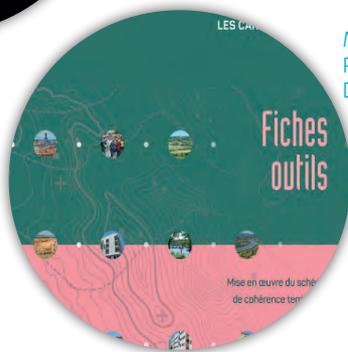
FÊTE DE LA NATURE
STAND CONTRAT VERT ET BLEU ANIMÉ
PAR LE SYNDICAT MIXTE



26 JUIN
COMITÉ SYNDICAL À
ROMANS-SUR-ISÈRE



JUIN
PARUTION DE L'ÉTUDE
HIÉRARCHISATION DES ENJEUX
DES ZONES HUMIDES



MAI
PARUTION DES FICHES OUTILS
DU SCOT



10 DÉCEMBRE
COMITÉ SYNDICAL À MONTÉLIER



NOVEMBRE
LE CONTRAT VERT ET BLEU EN
ACTION : VISITE DE TERRAIN DES
ÉLUS DU GRAND ROVALTAIN



LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif du budget 2019 fait apparaître :

Section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement à hauteur de	573 004,88 €
Recettes de fonctionnement à hauteur de	523 420,29 €
Soit un solde d'exécution de	-49 584,59 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement à hauteur de	150 466,51 €
Recettes d'investissement à hauteur de	148 396,50 €
Soit un solde d'exécution de	- 2 070,01 €

EN FONCTIONNEMENT, les recettes ont été constituées par les participations des membres du syndicat mixte sur la base de 1,20 euros/habitant.

Les dépenses ont correspondu aux dépenses courantes liées au fonctionnement du syndicat mixte parmi lesquelles la location des locaux, les dépenses de personnel, les télécommunications, fournitures, la mise en place du conseil de développement, la poursuite du contrat vert et bleu.

Le déficit de la section de fonctionnement est dû aux dotations aux amortissements.

L'intégration de l'excédent cumulé permet de compenser le déficit de chaque section.

EN INVESTISSEMENT, les dépenses ont été consacrées à l'édition et la diffusion des documents pédagogiques du SCoT aux personnes publiques associées et aux collectivités du territoire.

Les recettes d'investissement ont été alimentées par le FCTVA et en opération d'ordre par les amortissements.



LES RÉUNIONS DES INSTANCES DÉCISIONNELLES

4 réunions du Comité Syndical

- 7 février
- 9 avril
- 25 juin
- 12 décembre

8 réunions du Bureau

- 25 janvier
- 29 mars
- 26 avril
- 24 mai
- 21 juin
- 9 septembre
- 25 octobre
- 29 novembre

7.1 | Le comité syndical

Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2019.

L'ordre du jour et les décisions prises lors de ces réunions figurent ci-dessous :

COMITÉ SYNDICAL DU 7 FÉVRIER

- Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 11 décembre 2018
- Avenant à la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » conclue avec la Communauté d'Agglomération de Valence Romans
- Budget Primitif 2019
- Délégation du Comité syndical au Président
- Avis sur le Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bas Dauphiné-Plaine de Valence
- Statuts du syndicat mixte : modification pour changement d'adresse du siège
- Convention de partenariat Plan Mobilité avec Valence Romans Déplacements
- Conseil de développement : proposition de saisine

COMITÉ SYNDICAL DU 9 AVRIL

- Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 7 février 2019
- Adoption du Compte de Gestion 2018
- Adoption du Compte Administratif 2018
- Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnels) pour la filière administrative
- Contrat vert et bleu : demande de subvention pour les actions C0C1C3 portées par le syndicat mixte
- Locaux du syndicat - Signature de bail
- Rapport d'activité 2018
- Renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT
- Renouvellement de l'adhésion au CERFRA
- Avis sur le projet de SCoT Rives du Rhône



COMITÉ SYNDICAL - 9 AVRIL - SAINT-PÉRAY

COMITÉ SYNDICAL DU 26 JUIN

- ▶ Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 9 avril 2019
- ▶ Budget du syndicat : demande de dérogation pour reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement
- ▶ Ressources humaines – Poste de rédacteur dans la filière administrative
- ▶ Contrat vert et bleu action D2 : demande de subvention auprès du FEDER et de la Région AURA pour l'observatoire de la santé des sols Rovalterra™ tranche 2

- ▶ Avis du syndicat mixte sur le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire Auvergne Rhône Alpes (SRADDET)



COMITÉ SYNDICAL -26 JUIN - ROMANS-SUR-ISÈRE

COMITÉ SYNDICAL DU 12 DÉCEMBRE

- ▶ Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 25 juin 2019
- ▶ Ressources humaines – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents
- ▶ Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail – Projet de convention avec le Centre de gestion de la Drôme
- ▶ Débat d'orientation budgétaire 2020
- ▶ Ressource en eau du territoire : enjeux du canal de la Bourne
- ▶ Projet d'accord cadre pour la mise en œuvre du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence

- ▶ Commerce
 - Autorisation d'urbanisme commercial dans les communes de moins de 20 000 habitants
 - Rendu de l'étude sur SCoT et Commerce de la fédération nationale des SCoT
- ▶ Points d'actualité
 - Etude déviation St Péray Cornas – Etat d'avancement
 - PCAET d'Arche Agglo et de CC Rhône Crussol – Projet de Vademecum



COMITÉ SYNDICAL -12 DÉCEMBRE - MONTÉLIER

7.2 | Le bureau

Il s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année 2019. L'ordre du jour et les principales décisions prises lors de ces réunions figurent ci-dessous :

BUREAU DU 25 JANVIER

- Procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2018
- Urbanisme
 - Avis sur le projet de PLU de Saint-Romain-de-Lerps
- Projet d'avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bas-Dauphiné/Plaine de Valence (SAGE)
- Projet d'avenant à la convention « Budget et Ressources humaines » conclue avec la Communauté d'Agglomération de Valence Romans
- Accueil de stagiaire en 2019
- Indemnités de fonction des membres du bureau
- Projet de Budget primitif 2019
- Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial : feuille de route
- Contrat vert et bleu : participation du syndicat à la fête de la Nature 2019
- Questions diverses
 - Avis du syndicat sur les déclarations de projet entraînant une mise en compatibilité du PLU
 - Conseil de développement : point d'actualité
 - Evolutions démographiques – chiffres 2019 (population INSEE 2016)

BUREAU DU 29 MARS

- Procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2019
- Urbanisme
 - Avis sur le projet de PLU de Vaudevant
 - Avis sur le projet de SCoT Rives du Rhône
 - Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Beaumont-lès-Valence
 - Avis sur le projet de modification n°1 du PLU de Montéléger
 - Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Pont-de-l'Isère
- Contrat vert et bleu : demande de subvention pour les actions C0C1C3 tranche 3 portées par le syndicat mixte
- Compte de Gestion 2018
- Compte Administratif 2018
- Mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnels (RIFSEEP) pour la filière administrative
- Signature du bail des locaux du syndicat mixte
- Projet de rapport d'activité 2018
- Adhésion 2019 à la Fédération nationale des SCoT
- Adhésion 2019 au CERFRA
- Questions diverses
 - PLU de Bourg-lès-Valence : intégration des remarques du SCoT dans le projet de PLU
 - Groupe de travail hébergement touristique : point d'avancement
 - Conseil de développement : point d'actualité
 - Commissions territoriales du SAGE en avril

BUREAU DU 26 AVRIL

➤ Procès-verbal de la réunion du 29 mars 2019

➤ Urbanisme

- Avis sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Alixan
- Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Portes-lès-Valence
- Avis sur la demande de dérogation au titre de l'article L142-5 du code de l'urbanisme pour le projet de PLU de la commune de Vaudevant

➤ Contrat vert et bleu : demande de subvention pour l'action D2-tranche 2 portée par le syndicat mixte

➤ Questions diverses

- Conseil de développement : point d'actualité
- SRADDET : présentation du projet de fascicules des règles



BUREAU DU 24 MAI

➤ Procès-verbal de la réunion du 29 mars 2019

➤ Urbanisme

- Avis sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Portes-lès-Valence
- Avis sur le projet de PLU de la commune de Touloud

➤ Examen des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour deux commerces à Etoile et à Saint-Donat

➤ Budget du syndicat : demande de dérogation pour reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement

➤ Projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) arrêté par la Région

➤ Etude de déviation de Saint-Péray/Cornas

➤ Avancement de la rédaction et diffusion des fiches outils SCoT

BUREAU DU 21 JUIN

➤ Procès-verbal de la réunion du 24 mai 2019

➤ Ressources humaines – Poste de rédacteur dans la filière administrative

➤ SRADDET : projet de note au comité syndical

➤ Schéma d'urbanisme commercial du Grand Rovaltain

➤ Projet d'échangeur dit de Montélier sur la N7 (LACRA) : avis du syndicat

BUREAU DU 9 SEPTEMBRE

➤ Procès-verbal de la réunion du 21 juin 2019

➤ Ressource en eau du territoire : enjeux du canal de la Bourne

➤ Urbanisme

- Projet de PLU d'Alboussière
- Projet de PLU de Geysans

■ Projet de révision du PLU de Combovin

■ Projet de modification n°5 du PLU de Chatuzange le Goubet

■ Projet de modification simplifiée du PLU de Crépol

➤ Ressources humaines – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents

BUREAU DU 25 OCTOBRE

- ▶ Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2019
- ▶ Urbanisme
 - Projet de révision du PLU de Beaumont-Monteux
 - Projet de révision du PLU de Peyrins
 - Projet de modification n°2 du PLU de Clérieux

- ▶ Objectif national « Zéro artificialisation nette »

BUREAU DU 29 NOVEMBRE

- ▶ Procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2019
- ▶ Urbanisme
 - Projet de révision du PLU de Saint-Jean de Muzols
 - Projet de PLU de Barcelonne
- ▶ Projet d'accord cadre pour la mise en œuvre du SAGE

- ▶ Projet de convention avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection
- ▶ Projet de Rapport d'Orientation Budgétaire 2020



7.3 | Les décisions relatives à l'urbanisme des communes

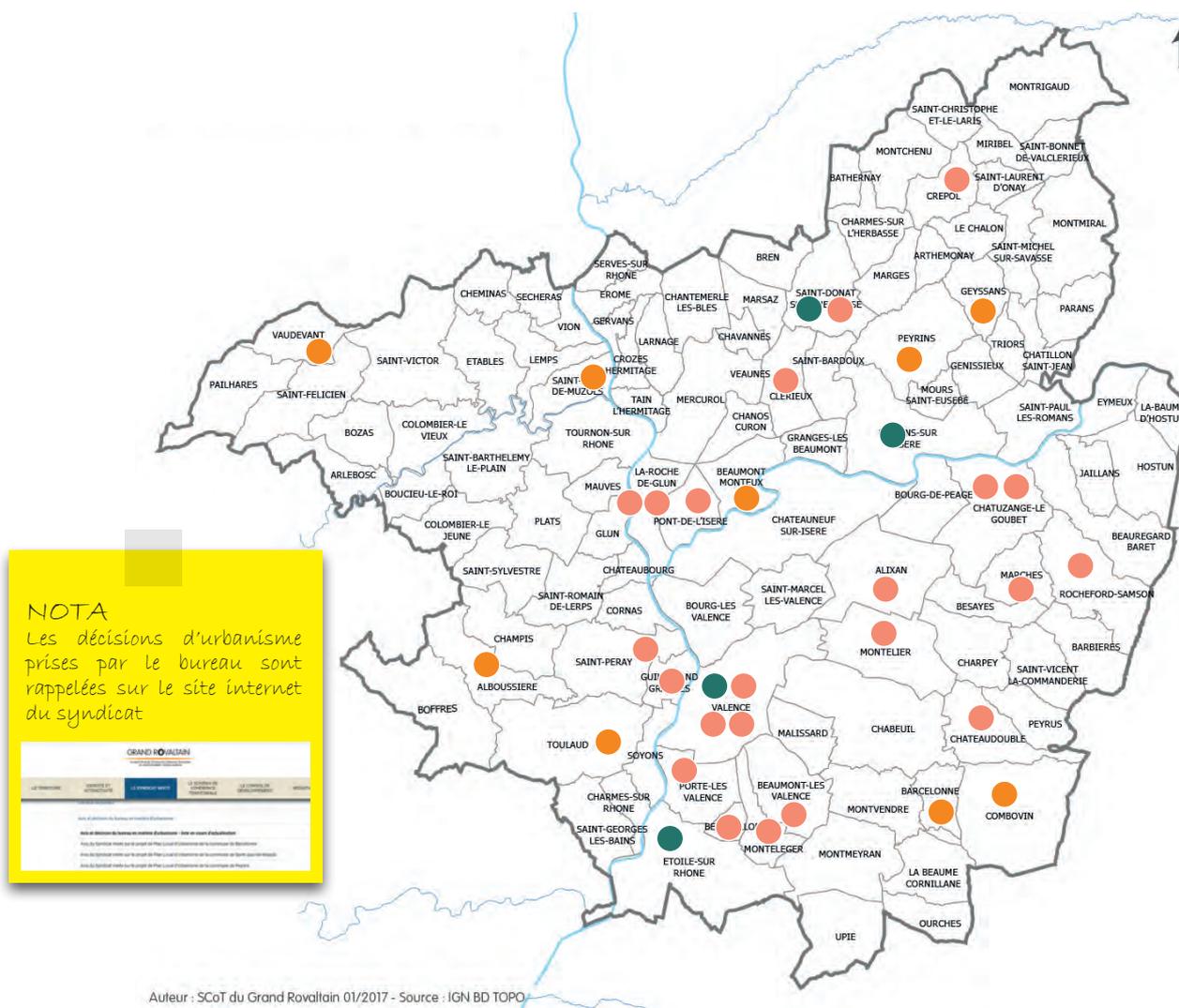
Les décisions du syndicat mixte relatives à l'urbanisme des communes ont été nombreuses en 2019. Elles concernent les communes sur les 3 EPCI membres.

A noter que les communes de l'ex CC du Pays de St-Félicien, non couvertes par le SCoT, sont également

accompagnées par le syndicat mixte. Si la procédure le nécessite, le SM peut être amené à se prononcer sur leur document d'urbanisme, dans le cadre d'une demande de dérogation L142-5 du CU.

AVIS SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES DEMANDES D'AUTORISATION

- URBANISME : ÉLABORATION, RÉVISION
- URBANISME : MODIFICATION OU DÉCLARATION DE PROJET (MISE EN COMPATIBILITÉ)
- URBANISME COMMERCIAL (SOUMIS À CDAC)



CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE, NATUREL ET FORESTIER

Le syndicat mixte est membre de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Drôme.



Membre du Bureau référent : Jacques PRADELLE délégué au foncier agricole et sylvicole, membre de la CDPENAF de la Drôme

URBANISME COMMERCIAL



Membre du Bureau référent : Jacques DUBAY délégué à l'urbanisme commercial

Le président du Syndicat mixte (ou son représentant) est membre de droit «Commissions Départementales d'Aménagement Commercial» (CDAC) pour l'autorisation commerciale de projets soumis à l'article L752-1 du code du commerce dans le périmètre du Grand Rovaltain.

A ce titre, le représentant du SM du SCoT a siégé à plusieurs reprises pour examiner les **4** projets suivants :

tableau ci-dessous

Au total en 2019: 9 537m² de surface de vente nouvelle, dont 6 140 m² à dominante alimentaire ont été accordés par les CDAC sur le territoire du Grand Rovaltain.

Depuis 2011, plus de **80 000 m²** ont été demandés en CDAC dans le Grand Rovaltain, parmi lesquels plus de 90% ont été autorisés (en CDAC ou en CNAC) et dont 18% sont à dominante alimentaire.

Enseigne - Secteur	Commune	Date	Surface de vente	dominante alimentaire	Décision CDAC
Intermarché	Etoile-sur-Rhône	06/06/2019	2 640 m ²	2 640 m ²	Autorisé
Super U	Saint-Donat-sur-l'Herbasse	06/06/2019	4 208 m ²	3 500 m ²	Autorisé
Tousalon	Valence	14/08/2019	792 m ²	-	Autorisé
1083 Friche Jourdan	Romans-sur-Isère	14/08/2019	1 897 m ²	-	Autorisé

Nombre de dossiers et surfaces de vente (m²) des demandes en CDAC depuis 2011



Par ailleurs, le code de l'urbanisme prévoit que, le syndicat puisse saisir la CDAC lorsqu'il est informé d'une demande de permis de construire concernant un projet

développant entre 300 et 1000m² de surface de vente dans une commune de moins de 20 000 habitants.



SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DU GRAND ROVALTAIN ARDÈCHE-DRÔME

Rovaltain • BP 15191 •
26958 Valence cedex 9
Tél. 04 75 55 05 32 - Fax 04 75 40 67 20
contact@scotrovaltain.fr
www.grandrovaltain.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019